



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 21-26

Nombre de conseillers en exercice : 11

Geneviève ALBOUY, Éric AUTHIÉ, Pierre-Antoine CLANET, Marion FIANCETTE, Olivier LAFITTE, Sébastien MOUNIÉ, Stéphanie SAINT LÉGER, Denis SALLES, Julie SALLES, Pascale SOQUET, Lionel VERGNENÈGRE
Présents : 10 ; Absent excusé : 1 ; **Votants : 10 ; Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le jeudi 30 avril**, à 19h30 le conseil municipal de la commune de **MONTségUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien MOUNIÉ, Maire de Montségur.

Date de convocation du Conseil : 25 avril 2026

Présents : Geneviève ALBOUY, Éric AUTHIÉ, Marion FIANCETTE, Olivier LAFITTE, Sébastien MOUNIÉ, Stéphanie SAINT LÉGER, Denis SALLES, Julie SALLES, Pascale SOQUET, Lionel VERGNENÈGRE.

Absent excusé : Pierre-Antoine CLANET

Secrétaire de séance : Marion FIANCETTE

Objet : Validation de l'analyse des offres du cabinet Simon Petot-Bottin relatives à la cristallisation et la valorisation du château de Montségur : Lots 1, 2, 3 et 4.

Le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,

Vu l'inscription du château de Montségur au titre des Monuments Historiques depuis 1862, ainsi que son importance dans l'histoire du catharisme et son attractivité culturelle et touristique,

Vu le rapport de diagnostic patrimonial et sanitaire du cabinet **Simon Petot-Bottin, Architecte du Patrimoine (décembre 2024)**,

Vu les enjeux liés à la préservation du site dans le cadre de la candidature au **classement UNESCO** et du Label **Réseau Grand Site de France**,

Vu l'analyse des offres réalisée par le cabinet Simon Petit-Bottin, Architecte du Patrimoine mandaté par la Commune ;

Considérant que cette analyse s'appuie sur :

- **une analyse technique comparative et**
- **une analyse financière comparative**, critériées et notées, communiquées à l'ensemble des conseillers ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

1. **approuve** l'analyse technique et financière de l'ensemble des lots réalisée par le cabinet **Simon Petot-Bottin, Architecte du Patrimoine**, en annexe de la délibération ;
2. **autorise le cabinet Simon Petit-Bottin** à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre du chantier auprès des entreprises recommandées et citées en annexe conformément à l'échéancier des travaux prévus :

Lot 1 - Maçonnerie, pierre de taille : CORREA - CSE

Lot 2 - Métallerie : CORREA - ARLANDES

Lot 3 - Aménagement du parcours : OCBTP



Lot 4 - Gestion du végétal : IDVERDE

3. **mandate** Monsieur le Maire pour poursuivre les échanges avec les services de l'État, la DRAC, la Région Occitanie, le Département de l'Ariège, la Fondation du Patrimoine et les partenaires institutionnels en vue de préparer les phases suivantes.
4. **autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements nécessaires auprès des instances compétentes pour accompagner la mise en œuvre des travaux.

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an, susdits.

Certifié exécutoire par Sébastien MOUNIÉ, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 4 mai 2026 et de la publication le 4 mai 2026.



Le Maire,
Sébastien MOUNIÉ